



Conditions générales de vente

Article 1

Les présentes conditions générales sont applicables à tous nos contrats et engagements pour autant qu'il n'y soit pas dérogé dans les conventions particulières. Toutes autres conditions ne sont pas opposables. Les présentes stipulations sont même applicables à tous nos cocontractants.

Article 2

Les travaux commandés sont exécutés par nos soins ou pour notre compte, sous notre responsabilité. Si le client se charge lui-même ou charge un tiers de tout ou partie des travaux prévus, il s'engage à nous indemniser toutes nos dépenses, de tous nos travaux et de notre marge bénéficiaire, évaluée à 20% du montant des travaux que nous n'aurions pas effectués.

Article 3

En cas de supplément demandé en cours de contrat, nous serions autorisés à rapporter par toutes voies de droit, en ce compris le témoignage, la preuve de la dite commande supplémentaire, et ce, même en cas de forfait visé par l'article 1793 du code civil.

Article 4

Les délais d'exécution des travaux sont donnés de bonne foi et la date du début des travaux est donnée à titre indicatif et pourra être reportée par nos soins. Les délais d'exécution et de livraison sont suspendus par tous cas forfaits et force majeure auxquels sont conventionnellement assimilés toutes circonstances indépendantes de notre volonté non constitutives d'une faute dans notre chef (telles les intempéries,... qui pourrait arrêter, suspendre ou interrompre l'exécution d'un marché ou d'une livraison. Toute interruption de travail est présentée résulter de telles circonstances. Le client renonce expressément à invoquer une prolongation du délai d'exécution pour solliciter la résolution du contrat et/ou réclamer une amende de retard ou quelconque dommages et intérêts.

Article 5

Le défaut de paiement d'une facture à l'échéance, ou tout autre fait pouvant laisser prévoir l'insolvabilité du cocontractant entraîneront d'office la déchéance du terme accordé pour le paiement de toute marchandise livrée ou en cours de fabrication ou prestations, et rendront les paiements immédiatement exigibles. Au cas où le client resterait en défaut de payer à l'échéance une quelconque des sommes dues, nous aurons la faculté de majorer de plein droit les montants impayés de 20% avec un minimum de 100€ à titre d'indemnité forfaitaire représentant le préjudice subi et de lui porter en compte, les intérêts de retard de 1% par mois, sans qu'il soit besoin de mise en demeure, le tout, sans préjudice de dommages et intérêts complémentaires au cas où nous établirons un préjudice plus élevé. Sauf cas de force majeure, la résiliation totale ou partielle de la commande donnera de plein droit un règlement d'une indemnité forfaitaire de 30% d'un montant de cette commande, et ce en raison de préjudice subi.

Article 6

Les paiements s'effectueront à réception de facture, sans escompte. Toute réclamation doit être formulée par envoi recommandé au plus tard huit jours, date d'envoi de facture faisant foi.

Article 7

Les parties soussignées déclarent rendre les présentes conditions générales applicables à leur contrat.

Article 8

Tout mail, lettre ou paiement valide l'acceptation des conditions générales.

Fait à Châtelet le 10-12-2020